

« La mission de la Cour des comptes n'est pas de détecter les fraudes. »

Philippe ROLAND, président de la Cour des comptes

2 millions détournés en 10 ans à l'OWD sans que personne ne détecte le problème.

Office wallon des déchets : une incurie de 15 ans

La Cour des comptes n'a rien vu...

Deux millions détournés en 10 ans à l'OWD

et la Cour des comptes n'a jamais tiqué.

Mais alors, à quoi sert-elle ?

● Martial DUMONT

Hasard du calendrier, c'est quelques jours après les révélations d'un détournement de 2 millions d'euros à l'Office wallon des déchets par un fonctionnaire que la Cour des comptes rendait hier son cahier d'observation annuel sur la comptabilité wallonne.

Critique principale cette année : le manque de contrôle interne dans certains organes wallons (lire ci-dessous).

C'est précisément ce laxisme pourtant dénoncé depuis des années par la Cour des comptes, qui a permis à ce fonctionnaire de détourner des fonds publics pendant 10 ans.

Une question se pose cela dit : comment la Cour des comptes a-t-elle pu passer à côté d'une telle fraude ? Elle qui est censée scruter les comptes de l'administration wallonne sous toutes ses coutures.

Réponse quelque peu embar-

rassée de Philippe Roland, président de la Cour : « *La fraude à l'Office wallon des déchets (OWD) a été construite et exécutée pour contourner les contrôles de la Cour des comptes, dont la mission n'est d'ailleurs pas de détecter les fraudes, car cette mission est celle de l'administration ou des pouvoirs judiciaires.* »

Et d'ajouter : « *La Cour des comptes a signalé les lacunes du contrôle interne " avec la même diligence et le même professionnalisme " pour l'OWD que pour les autres organismes. Si dans un même organisme, la même personne autorise, paie et inscrit la dépense dans la comptabilité, si elle tient la signalétique des fournisseurs, elle peut construire une fraude.* »

Et c'est visiblement ce qui s'est passé à l'OWD.

« *Vous savez, dans les petites structures, ce n'est pas toujours facile de séparer les métiers : il y a parfois des gens malades ou en*

congé qu'il faut remplacer... »

Peut-être, mais en 10 ans, hormis avoir signalé l'absence de contrôle, pas une fois la Cour des comptes n'a visiblement émis le moindre doute, le moindre soupçon à l'égard des flux financiers.

Pour preuve : dans son dernier rapport, la Cour a fait un focus sur l'OWD. Mais tout juste a-t-elle relevé quelques améliorations à apporter dans le fonctionnement.

Pire : « *Elle constate que les documents liés aux engagements comportaient bien la signature de la personne habilitée* » et que le contrôle des ordonnancements (les virements), n'a pas révélé de problème significatif en matière de délégation des pouvoirs.

En clair, pour la Cour des comptes, il n'y avait pas de gros soucis à l'Office wallon des déchets.

C'est ce qui s'appelle passer à travers. ■

Un manque de contrôle interne

La Cour des comptes s'est penchée cette année sur les organismes d'intérêts publics de la Région wallonne.

Et relève un sérieux problème qui n'est peut-être pas une tendance générale, mais qui est récurrent : le manque de contrôle interne dans la comptabilité.

Certaines institutions pararégionales sont de bons élèves, comme l'IFAPME. D'autres beaucoup moins, comme le Centre de recherche agronomique, Wallonie Bruxelles International (WBI) ou encore le Port autonome de Liège.

Ce que la Cour leur reproche ? Ne pas avoir mis en place un système permettant de vérifier les flux financiers. Mais surtout : le mélange des genres et des métiers.

Ainsi, dans certaines structures, des personnes sont à la fois comptables (s'occupent de comptabiliser les recettes et dépenses) mais aussi trésoriers (ils engagent eux-mêmes les dépenses). Ce qui, évidemment, augmente les risques de fraudes.

D'autant, dit encore la Cour des comptes, qu'il n'y a parfois

pas de programme informatique qui alerte en cas de paiement suspect.

Nouvelles règles comptables en 2017

En 2001 déjà, la Cour des comptes avait alerté le Parlement wallon, précisant qu'il fallait imposer une obligation légale de contrôle interne dans toute l'administration.

Quinze ans plus tard, ce n'est toujours pas fait. Un décret a bien été voté en décembre dernier. Il ne sera d'application qu'en 2017... ■ **M. Dum.**

par **Martial DUMONT**

Des comptes à la Cour

« Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité et un contrôle du bon emploi des deniers publics ».

Voilà comment sont présentées officiellement les missions de la Cour des comptes.

Après l'affaire de l'OWD, comment cette institution peut-elle justifier le fait d'être passée pendant 10 ans à côté d'un détournement de 2 millions d'euros en arguant du fait que ce n'est pas son rôle de détecter les fraudes ?

Certes, c'était à l'administration elle-même à mettre en place des process de surveillance. Et,

COMMENTAIRE

pour le coup, soit la hiérarchie du voleur est d'une incompetence crasse, soit elle a fermé les yeux sur les agissements du bonhomme pour d'obscures raisons, ce qu'on n'ose imaginer.

Reste que si ce filet de sécurité n'a pas fonctionné, un second devait intervenir. Il ne l'a pas fait. Ou très mal. Et on comprend l'embarras du président de la Cour des comptes qui, même s'il défend son institution, sent confusément qu'elle est passée à côté d'un gros souci de manière impardonnable. Sa crédibilité en tant que garante d'une saine gestion publique

en prend un sale coup.

L'administration, que le citoyen taxe volontiers d'être à la solde des politiques, ne bénéficie pas toujours d'une image des plus reluisantes. L'affaire de l'OWD dont la gestion est visiblement calamiteuse, ne va pas arranger les choses. On aura beau faire sauter un ou deux lampistes au terme de l'enquête, trop tard : le mal est fait.

Mais que l'institution censée être au-dessus de tout le potopoto loupe un dérapage pareil, c'est juste désespérant. Pour ne pas dire inquiétant. Et il ne serait pas étonnant que le Parlement demande rapidement... des comptes à la Cour.